



Demande de titre de sejour conjoint francais

Par **sissi**, le **22/04/2012** à **18:35**

Bonjour,

Je me suis mariée récemment avec un Algérien sans papier entrée en France avec un visa Schengen espagnol plusieurs entrées d'un mois au mois de juillet. Il est entré son visa était encore valide or il n'a que le tampon de la douane espagnol et pas celui de la France. J'ai une attestation de mon amie avec copie des paiements de péage qui approuve la date d'entrée en France durant son visa, j'ai aussi un certificat médical et une attestation du secours populaire qui atteste qu'il s'est présenté durant cette période. Est-ce suffisant?

Enfin, je souhaiterais savoir si il faut vraiment attendre les 6 mois de vie maritale avant de déposer un dossier à la préfecture étant donné que le visa long séjour n'est plus demandé depuis juillet 2001 pour les algériens (accord franco-algérien)